Sous Préfecture AVALLON (Yonne) Date de réception de l'AR: 20/05/2022 089-218900918-20220513-D\_2022\_048-DE

## République française Département de l'Yonne CNE CHATEL CENSOIR

## Séance du vendredi 13 mai 2022

Date de la convocation: 10/05/2022

Membres en

L'an deux mille vingt-deux et le treize mai l'assemblée

exercice:

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Olivier MAGUET, Présents: 11

Votants: 12

Présents: Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE, COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE. HOURLIER, Thomas HOURLIER, Michèle MATHIEU, Catherine

Pour: 12 Contre: 0

PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Abstentions: 0

Représentés: Richard DETHYRE par Olivier MAGUET

Excusés:

Absents: Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT, Barbara

LOUCHART

## TRANSFERT DE LA GESTION DES ACTIVITES ENFANCE - JEUNESSE DU MERCREDI APRES-MIDI A LA CCAVM - (D 2022 048)

Le Maire informe le Conseil Municipal que la CAF peut contribuer au financement de l'activité enfance-jeunesse du mercredi après-midi à l'école et explique que l'activation de ce financement est conditionnée à un transfert de gestion de cette activité à la CCAVM dans le cadre de sa compétence accueil de loisir sans hébergement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

ACCEPTE à l'unanimité le transfert à la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan, à compter de la rentrée scolaire 2022, de la gestion des activités enfance-jeunesse du mercredi à l'école de Châtel-Censoir qui débutent après la classe à 11h45.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Olivier MAGUET

Le Maire